

fidèles Canadiens, la fleur de notre jeunesse, doit retomber sur sa tête ; la justice exige que l'archi-conspirateur de l'insurrection subisse le châtiment dû à son crime, et cela sans aucun retard. Qu'on ne cherche pas, par une fausse sentimentalité, à le préserver de la peine qu'il s'est attirée par sa folie criminelle. Que la rétribution soit prompte et ferme. Tout en concédant un *procès régulier* on ne doit retarder, sous aucun prétexte, l'*exécution* de ce qui est inévitable.

Pendant que la presse anglaise réclamait à cor et à cri la tête du coupable, les journaux français de la province, tout en déplorant l'insurrection et les calamités de la guerre, rappelaient que depuis douze ans, les Métis du Nord-Ouest attendent vainement les concessions de terrains auxquelles ils ont droit.

Voici, entre autres, ce que répondait *La Vérité* aux feuilles francophobes :

Un devoir impérieux incombe aux hommes d'Etat canadiens ; assurer à Louis Riel un procès impartial.

Depuis quelques jours les journaux sont remplis de gros mots : on parle de haute trahison, de peine capitale, etc. Allons-y plus doucement, et gardons notre sang-froid.

Certes, nous ne voulons pas approuver, en aucune manière, les actes de violence commis au Nord-Ouest ; mais il ne faut pas, d'un autre côté, leur donner une portée qu'ils n'ont peut-être pas.

Riel et ses compagnons sont-ils coupables de haute trahison ? Il nous semble permis d'avoir des doutes sérieux sur ce point.

Ont-ils réellement eu l'intention de faire la guerre au gouvernement canadien ? Certains journaux l'ont affirmé, mais nous n'avons pas vu de preuves sérieuses à l'appui de ces affirmations.

L'agitation était d'abord toute pacifique, légitime ; cela est incontestable. Les esprits aigris par la négligence du gouvernement se sont échauffés peu à peu : il y a eu des actes de violence, pillage, etc.

Cela est très-mal et très-blâmable, mais cela ne constitue pas le crime de lèse-majesté.

Dans nos grandes villes, il y a souvent des émeutes que l'autorité militaire est obligée de supprimer. Dans ces émeutes, il y a parfois effusion de sang, pertes de vie.

Les coupables sont punis, mais on ne parle pas de pendaison.

Nous persistons à croire, avec beaucoup d'autres, que sans la coupable sottise du major Crozier il eût été possible d'éviter l'effusion du sang.

Il faudra une enquête sévère sur ce point. S'il est établi que les Métis n'étaient d'abord coupables que de pillage ; s'il est prouvé qu'ils n'avaient nullement l'intention de lever l'étendard de la révolte ; s'il est démontré que la responsabilité de l'affaire du Lac au Canard doit retomber sur la police du Nord-Ouest plutôt que sur les Métis, alors il faudra cesser de parler de haute trahison.

On dira peut être que les Métis ont résisté au général Middleton. Sans doute, mais après l'affaire du Lac au Canard n'a-t-on pas agi avec trop de précipitation ? Et les Métis n'ont-ils pu croire que Middleton venait uniquement pour les exterminer. A-t-on fait la moindre tentative pour engager les Métis à se soumettre ?

Nos hommes publics, la presse aidant, ont perdu la tête ; il fallait la guerre à tout prix et quand même. Nous ne disons pas que le gouvernement ne devait pas en-